



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Champ d'application de la garantie

Question écrite n° 38753

Texte de la question

M Pierre Garmendia appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le problème de l'application aux marins des dispositions de la loi du 7 janvier 1981 relative aux accidents du travail. Il lui signale qu'en l'état actuel des textes et de leur interprétation jurisprudentielle certains marins seulement peuvent, semble-t-il, bénéficier des dispositions de la loi. En conséquence, il lui demande quelles mesures il lui semble possible de prendre tendant à rétablir l'égalité de tous devant la loi.

Données clés

Auteur : [M. Garmendia Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38753

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1384